|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale**  **COMMISSION DES OBSERVATIONS,**  **DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION**  **Deuxième session** 24-28 octobre 2022, Genève | **INFCOM-2/Doc. 5.3** |
| Présenté par: Président de la Commission  29.IX.2022  **VERSION 1** |

**POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR: PROGRAMME DE TRAVAIL ACTUEL ET FUTUR DE LA COMMISSION**

# POINT 5.3 DE L’ORDRE DU JOUR: orientation stratégique de l’INFCOM

# Orientation stratégique de l’INFCOM

|  |
| --- |
| **rÉsumÉ** |
| **Document présenté par:** le Président de la Commission  **Objectif stratégique 2020–2023:** 2.1, 2.2, 2.3  **Incidences financières et administratives:** dans les limites prévues dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2020-2023, avec intégration dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2024-2027  **Principal responsable de la mise en œuvre:** INFCOM  **Calendrier:** 2022-2027  **Mesure attendue:** examiner et adopter le [projet de décision proposé 5.3/1 (INFCOM-2)](#_Draft_Decision_5.3/1) |

# Projet de décision

## Projet de décision 5.3/1 (INFCOM-2)

### Orientation stratégique de l’INFCOM

### La Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information décide:

1) De prendre note de l’actuel projet de document relatif à la stratégie de l’INFCOM, présenté sous la référence [INFCOM-2/INF. 5.3](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx),

2) De demander au Président de la Commission, d’entente avec le Groupe de gestion, de poursuivre l’élaboration du document, puis de le finaliser pour le Dix-neuvième Congrès météorologique mondial (Cg-19),

3) De demander au Président de la Commission de réactualiser le document sur la base de la décision actuelle du Cg-19 relative au Plan stratégique de l’OMM pour la période 2024‑2027.

Pour plus d’informations, voir le document [INFCOM-2/INF. 5.3](https://meetings.wmo.int/INFCOM-2/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx).

\_\_\_\_\_\_\_

Justification de la décision: Compte tenu du Plan stratégique de l’OMM pour la période 2020-2023 et de la décision que devrait prendre le Dix-neuvième Congrès météorologique mondial au sujet du nouveau Plan stratégique pour la période 2024-2027 selon la [décision 10 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/EC-75-d04(1)-APPROACH-TO-THE-STRATEGIC-PLAN-2024-2027-approved_fr.docx&action=default) – Démarche relative à l’élaboration du Plan stratégique 2024-2027, le Président de l’INFCOM, d’entente avec le Groupe de gestion, a amorcé l’élaboration d’un Plan stratégique de mise en œuvre pour l’INFCOM, couvrant la période 2022 à 2027 et présenté à l’INFCOM-2 sous la référence INFCOM-2/INF. 5.3.

Le présent document a pour objet d’exposer les travaux de l’INFCOM au cours des cinq prochaines années (2022-2027), de même que la manière dont la Commission contribuera à la mission et aux objectifs de l’OMM. Il définira les enjeux de ses activités, ainsi que leurs objectifs, leur orientation stratégique et les principes directeurs qui les régissent. Le document établira les grandes priorités à moyen et à long terme, ainsi que les activités que l’INFCOM prévoit de mener pour gérer ces priorités. Il est destiné à être lu et compris par des experts comme par des profanes. Il est proposé d’améliorer encore ce document en tenant compte des décisions prises par l’INFCOM-2 lors de sa deuxième session ainsi que d’autres décisions stratégiques que prendront le Conseil exécutif et le Congrès pour lesquelles l’INFCOM aura un rôle à jouer.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_